



ÉTUDE SUR LES BESOINS PEU OU MAL COUVERTS

SYNTHESE

*Etude réalisée par le Collectif Logement Rhône
Avec l'aide de Laura JACQUEMARD, doctorante en sociologie*



Être humain !

Etude menée avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre

La Fondation Abbé Pierre a souhaité soutenir le CLR pour que celui-ci mène une réflexion autour de la connaissance des besoins de logement peu ou mal connus. Le Collectif Logement Rhône qui n'est pas un bureau d'études, ne pouvait la traiter de façon exhaustive. Il a cherché à clarifier deux aspects de cette question. D'abord en précisant les approches associatives : le CLR regroupe 25 associations. Chacune de ces associations a, dans son action, rencontré la question des besoins peu ou mal couverts. Leurs premiers constats recueillis par questionnaire fait l'objet de la première partie du rapport. Ensuite, le CLR a tenté d'évaluer quantitativement ces besoins peu ou mal couverts en utilisant au mieux les sources disponibles, l'analyse a pu être complétée par des entretiens avec 7 personnes ressources.

Les différentes approches associatives

Les approches des associations peuvent être regroupées en 3 grandes catégories.

Pour chaque type de besoin repéré, l'étude donne les associations concernées et précise quand cela est possible, les documents établis sur la question.

Besoins des publics présumés difficiles	Des publics momentanément en situation difficile	Ratés et blocages des processus de repérage et de traitement de la demande
Jeunes sans ou avec peu de ressources	Séparation, garde alternée, famille recomposée	Ménages victimes d'une discrimination par l'accumulation de difficultés
Besoin d'une protection spécifique	Personnes âgées ne pouvant pas entrer en établissement spécialisé	Public en marge des dispositifs, sans statut juridique clair
Habitants de logement inadapté	Gens du voyage	
	Personnes en grande flexibilité professionnelle	
	Personnes contraintes d'organiser leurs parcours dans le parc social	
	Locataires surendettés sans plan d'apurement à la Banque de France	
	Propriétaires surendettés sans plan d'apurement à la Banque de France	

Le mal-logement sur le Rhône et la Métropole, et sa prise en charge : quelques données de contextualisation

L'offre et la demande d'hébergement

C'est la Maison de la Veille sociale (MVS) qui, en tant que Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) concentre les entrées et les sorties des hébergements dans le Rhône et la Métropole.

Sur les 8 000 à 9 000 nouvelles personnes enregistrées chaque année pour une demande, un tiers ne va pas donner suite à sa demande, un tiers voit sa demande satisfaite, et un tiers reste en attente.

La question des ménages sans titre de séjour pérenne renvoie assez naturellement à celle de leur sortie du dispositif d'hébergement d'urgence. C'est cette même question qui a interpellé le collègue 2 de la MVS, qui réunit l'ensemble des structures d'accueil et d'hébergement. Un travail conjoint de recensement de la proportion des ménages concernés a été mené, afin de pouvoir se représenter, quantitativement, le poids de ce

Dispositif	Pourcentage demandes
CHU	47%
CHRS	20%
ALT	12%
IML	12%
Résidences Sociales et FJT	7%
Pension de famille	1%
Logement social	1%

phénomène de « blocage » pour seules raisons administratives, ils représenteraient environ 1000 personnes.

D'autres freins à ces sorties de l'hébergement d'urgence sont bien sûr à prendre en considération : insuffisance des ressources, forts besoins d'accompagnement, problématiques médico-sociales, ... Facteurs nécessitant un accès progressif au logement ordinaire, en cohérence avec les besoins et le projet du ménage.

L'offre et la demande de logement social sur le Rhône

L'observation de la demande active et son évolution, montre la très grande attractivité de la Métropole vis-à-vis du reste du territoire, celle-ci concentrant presque 90% de la demande de la circonscription administrative « Rhône » (*Métropole de Lyon +Département du Rhône*).

Si l'on se examine les délais moyens d'attente de la demande satisfaite en 2016, on constate tout d'abord que le délai d'attente s'accroît plus la proximité avec Lyon augmente, avec un pic à 13 mois (en moyenne) sur la Métropole.

Deux conclusions rapides peuvent être tirées de cette analyse du fichier de la demande :

La demande ne faiblit pas puisque le nombre de demandeurs augmente ainsi que les délais.

La situation des demandeurs à faibles revenus est certainement la plus tendue puisque la part des logements à bas et très bas loyers ne cesse de diminuer dans le parc social.

Données sur les requérants DALO

Deux constats sont à noter sur les données sur les recours DALO.

L'évolution du nombre global de recours DALO a augmenté légèrement entre 2013 et 2017 (un peu plus de 10 %). Pourtant, cette courbe cache des évolutions au cours de la période :

- une nette hausse entre 2013 et 2015 (+ 37%),
- une diminution constante du nombre de demandes (-19%) entre 2016 et 2017.

La part des recours « Logement » (80% des recours) reste toujours nettement supérieure à celle des recours « Hébergement » (20%).

La part des décisions favorables parmi les recours reçus a évolué entre 2013 et 2017. Notons une augmentation de 2013 à 2014 (+8 points), puis une baisse de 2014 à 2017 (-14 points).

Perspectives et propositions

Le développement des accords collectifs

Ces accords sont élaborés dans le cadre du plan local (départemental) d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et sont soumis à la conférence intercommunale du logement.

Jusqu'en 2016, dans le Rhône et la Métropole de Lyon les accords collectifs se sont concentrés sur deux catégories de publics : les réfugiés statutaires et les sortants de l'hébergement orientés par la Maison de la Veille Sociale.

Après plusieurs années d'exécution, les accords collectifs ont permis d'améliorer sensiblement l'accès au logement des ménages relevant de ces deux catégories.

Le nouveau PLALHPD de la Métropole et dans le PDALHPD du Département du Rhône élargi considérablement le champ et la portée des accords collectifs ; ainsi il assigne aux nouveaux accords un objectif global de 25% des attributions de logements sociaux aux ménages à faibles ressources et en situation prioritaire.

Il est trop tôt pour porter un jugement sur la réussite des nouveaux accords mais c'est un des enjeux des PLALHPD et PDALHPD 2017-2020.

La question du territoire « hors de la Métropole »

Dans le département du Rhône, la question de l'appréhension des besoins de logement se pose de façon assez différente que dans la Métropole de Lyon. En effet, on ne constate ni les mêmes besoins, ni la même offre de logement que dans la Métropole.

L'expérience du groupe logement de Tarare

A partir de ce constat, des associations « généralistes » et des membres de la Maison du Rhône ont développé à Tarare une initiative originale : la plate-forme logement mise sur pied par le Groupe Logement de Tarare.

Le Groupe Logement de Tarare est dynamique et permet d'atténuer les effets d'une moindre présence d'associations liées au logement que dans la Métropole.

L'enjeu de la systématisation d'un travail d'observatoire

La réflexion a commencé par l'analyse, avec les acteurs interrogés à ce sujet, du recensement des personnes sans-abris et des débats autour de la catégorie des « avérés à la rue ».

Le débat, esquissé, sur la question sensible des personnes « avérées à la rue », peut être élargi et généralisé. **C'est l'ensemble des données disponibles sur le logement, les besoins et le mal logement qui souffre de ne pas pouvoir être couplé avec la prise en compte des situations de mal logement révélé par des analyses qualitatives.**

La question du logement d'abord

La Métropole de Lyon a été retenue dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt Logement d'Abord, un plan quinquennal se met en place sous l'égide de la Métropole et de l'Etat. Ce programme suscite chez les associations sollicitées un mélange d'engouement et de craintes

Les moyens d'accompagnement seront-ils suffisants pour soutenir les ménages les plus vulnérables ?

D'autre part, en mettant l'accent sur des nouvelles méthodes testées dans des expériences intéressantes, on court le risque de négliger les actions « classiques » et les dispositifs qui ont fait leur preuve comme le Fond de soutien au logement (FSL).

Les principes du Logement d'Abord aboutissent à un véritable changement de paradigme dans le domaine de l'aide et de l'accompagnement liés au logement. On ne se base plus sur l'évaluation de la capacité d'habiter des ménages suivis mais on fait le pari d'attribuer tout de suite un logement aux ménages qui en ont besoin quitte à attribuer en même temps une aide et un accompagnement dans le logement.

Ce même principe devrait entraîner une baisse des capacités d'hébergement au profit d'un parcours plus rapide vers le logement, tout cela pourrait entraîner une réallocation des moyens et suppose d'importants changements de pratiques pour les équipes des associations. Le CLR pourrait soutenir les structures et les équipes sur le thème : **Comment accompagner la conduite du changement ?**